

Voie d'avenir : L'ambition d'une meilleure desserte du nord du Lot n'est pas abandonnée

Publié par Médialot le 9 avril 2018

Les conseillers départementaux du Lot se sont prononcés à l'unanimité sur ce texte, lors de la séance de ce 9 avril.

La déclaration d'utilité publique (DUP) de la Voie d'avenir qui avait été prononcée en 2016 est annulée, suite à la décision du tribunal administratif de Toulouse rendue le 30 mars 2018. Les conseillers départementaux réunis ce lundi 9 avril déplorent cette issue, qui réduit à néant plusieurs années de travail et d'engagement en faveur d'une desserte plus performante et plus sûre de tout le nord du Lot.

Les élus décident de ne pas faire appel de ce jugement mais n'abandonnent pas pour autant l'ambition d'une meilleure desserte du nord du Lot : « Le travail sera poursuivi en concertation avec toutes les parties prenantes afin d'améliorer la solution, en privilégiant notamment le réaménagement d'itinéraires existants. Ces dernières années, le Département du Lot a d'ailleurs poursuivi ses investissements pour améliorer la liaison : déviation de Puybrun, aménagement à Saint-Michel-de-Bannières, déviation de Vayrac en préparation... Toutes ces opérations ont fait l'objet de déclarations d'utilité publique ; on comprendrait difficilement que l'aménagement des derniers kilomètres, avant le raccordement à l'autoroute, ne relève pas de la même utilité. Le projet de « Voie d'avenir », inscrit de longue date parmi les priorités du programme d'investissement routier du Département, consiste à désenclaver le nord du Lot en reliant le bassin de Saint-Céré – Bretenoux – Biars – Beaulieu à l'autoroute. Le projet rejeté par le tribunal avait été engagé en 2008 en partenariat avec le Département limitrophe, la Corrèze. Après une méthode participative exemplaire (comité de suivi, réunions publiques, registres dans les mairies), le tracé nommé T3 via Martel avait été identifié comme étant celui qui répondait le mieux aux objectifs de sécurité et de fluidité recherchés, tout en étant celui dont le coût d'investissement, estimé à 56 millions d'euros, était le moins important et dont l'impact environnemental était également le plus faible. Aujourd'hui, le bilan coût / avantage est considéré comme insuffisant pour justifier l'utilité publique du projet. Certes il existe déjà plusieurs itinéraires pour relier le bassin d'activités de Biars-Bretenoux-Saint Céré à l'autoroute A20, et leurs difficultés telles la côte des Mathieux, la côte de Turenne, ou la traversée de bourgs comme ceux de Martel, de Saint Denis-Lès-Martel, de Condat ou des Quatre-Routes-du-Lot, peuvent être regardées comme « inconvénients mineurs » au regard d'un tel investissement. Mais sur l'ensemble de ces bourgs, ce sont près de 4 000 habitants qui voient quotidiennement passer 500 poids lourds le long de trottoirs souvent à peine large d'un mètre. Le juge n'a donc pas reconnu la gêne et l'insécurité quotidiennes pour les habitants des sites traversés par la cohorte des poids lourds, un trafic nécessaire à la vitalité économique du secteur. Il n'a pas relevé non plus qu'une opération d'investissement routier se construit en plusieurs années, son montant se répartissant sur plusieurs exercices budgétaires. C'est pourtant de cette façon que le Département du Lot a déjà réalisé la

déviation de Figeac, commencée en 2006 et mise en service en 2013, pour un montant total de 43 millions d'euros. »

> Véronique Chassain, vice-présidente du Département du Lot. Lors de la séance du conseil départemental de ce 9 avril, Véronique Chassain est devenue vice-présidente du Département du Lot en charge du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace. Conseillère départementale du canton de Puy-L'Evêque, elle succède à Marie-France Colomb qui a choisi de démissionner de son poste de vice-présidente mais reste conseillère départementale du canton de Figeac 1.